

Caen

mardi 19 janvier 2010

À Blainville, le dragage du canal a débuté



Les travaux de dragage ont démarré le 4 janvier.

Les travaux consistent à extraire les sédiments pour créer une zone d'évitage où les gros bateaux pourront faire demi-tour.

Pourquoi ? Comment ?

C'est quoi une zone d'évitage ?

C'est un endroit où un navire peut faire demi-tour. La manoeuvre d'évitage consiste en effet à le faire pivoter sur lui-même dans un espace restreint, libre de tout obstacle et souvent circulaire. Sur le canal Caen-Ouistreham, cette nouvelle zone d'évitage est créée près du quai de Blainville, à hauteur de Renault Trucks.

Pourquoi en créer une à Blainville ?

Jusque-là, les navires les plus longs (180 m) et à fort tirant d'eau (plus de 7,5 m) qui chargent et déchargent des marchandises au quai de Blainville étaient obligés d'aller faire demi-tour à la zone d'évitage du bassin d'Hérouville. Et donc de franchir en prime le pont tournant de Colombelles. « **Ce qui représente, outre une heure de trajet supplémentaire, des passages délicats** », explique-t-on chez Ports normands associés, propriétaire du port de commerce. Cela occasionne en plus « **une gêne pour les automobilistes qui empruntent ce pont fréquemment** » (20 000 véhicules/jour). Au final, la nouvelle zone constituera un « **atout** » pour l'attractivité du port.

Quel calendrier ?

Le dragage de la future zone a démarré le 4 janvier et durera plusieurs semaines. Il est assuré par la société belge Ghent Dredging. Ces travaux sont réalisés à partir d'un bateau stationnaire. La drague peut effectuer des travaux jusqu'à 20 m de profondeur : les sédiments sont aspirés et extraits du canal, via une canalisation flottante, puis terrestre. Auparavant, à l'automne, deux chambres de dépôt ont été préparées pour recevoir ces sédiments. L'une est située à côté du chantier (la darse Renault Trucks a été endiguée), l'autre à Hérouville.

Quel coût ?

L'opération revient à 1,7 million d'euros. L'Europe participe à hauteur de 450 000 €.